

## **L'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes dans les établissements d'enseignement collégial**

### **UN EXERCICE UTILE ET CONCLUANT**

Montréal, le 5 décembre 2002. L'évaluation de programmes réalisée par les collèges à l'aide de leur propre politique d'évaluation a été un exercice concluant qui a permis de confirmer la validité de ce mécanisme d'évaluation interne. Les collèges ont su mener des évaluations sérieuses qui leur ont permis d'améliorer les programmes évalués, d'apporter des modifications à leur politique, ainsi qu'à la manière de l'appliquer.

Le rapport synthèse de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, publié aujourd'hui, présente ainsi les principaux résultats de cette opération. Deux éléments particuliers devront toutefois retenir l'attention des collèges, à savoir, le développement d'un système efficace d'information sur les programmes et celui de techniques menant à une analyse plus approfondie des données.

### **Une première en évaluation de programmes**

Le *Règlement sur le régime des études collégiales* fait obligation aux collèges d'adopter une politique institutionnelle d'évaluation des programmes et de s'assurer de son application. Conformément à son mandat, la Commission évalue le texte ainsi que l'application de cette politique.

En 1998, la Commission avait complété quatre évaluations de programmes et deux autres étaient en cours. Elle a alors jugé que le temps était venu de passer à une autre étape et de vérifier où en était rendu chaque collège dans le développement de l'évaluation interne et de la prise en charge de ses responsabilités à l'égard de la gestion des programmes.

Pour la première fois, la Commission demandait aux collèges de procéder à une évaluation de programmes à l'aide de leurs propres outils, l'objectif principal étant cette fois d'examiner le processus suivi par le collège plutôt qu'un programme en particulier. À l'aide de sa politique, chaque collège devait donc évaluer un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et transmettre un rapport portant sur l'application de la politique et sur le programme. Pour chacun des 61 établissements dont il est question dans le rapport, la Commission a examiné la conformité du processus d'évaluation avec le texte de la politique ainsi que son efficacité.

### **La politique institutionnelle d'évaluation des programmes : un outil de gestion efficace**

En appliquant leur politique institutionnelle, certains collèges ont réalisé une évaluation de très bonne qualité dont ils ont su tirer profit. En général, il s'agit de collèges dont la direction a, au fil des ans, fait preuve d'engagement et de leadership afin de développer et d'accumuler une expertise en matière d'évaluation et de gestion de leurs programmes.

L'exercice a été l'occasion de mettre à l'essai le mécanisme d'évaluation interne défini par les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes et il a permis d'en confirmer la validité. Les collèges ont su réaliser des évaluations crédibles qui les ont amenés à apporter des améliorations à leurs programmes et à leur politique. En effet, presque tous les collèges apportent ou suggèrent des modifications à leur politique ou à la manière de l'appliquer pour rendre l'évaluation plus efficace.

### **Le système d'information au centre d'une saine gestion de programmes**

Le tiers des collèges disposaient d'un système fonctionnel d'information sur leurs programmes, lors de l'évaluation. L'implantation d'un tel système était en bonne voie pour un autre tiers alors que pour le dernier, les travaux étaient peu avancés. Prévu dans les politiques de tous les collèges, ce système doit renseigner sur l'état de santé d'un programme et permettre de suivre son évolution. Il peut même, selon les données obtenues, servir de déclencheur à une évaluation en profondeur.

Dans son rapport, la Commission souligne de nouveau l'importance pour les collèges de compléter sans délai l'implantation d'un tel système. Il y a tout lieu de croire que cette faiblesse sera bientôt corrigée d'autant plus que, pour la mise en œuvre de leurs plans de réussite, les collèges ont à développer un système qui soit en mesure de fournir rapidement l'information sur la réussite et le cheminement des élèves.

### **Des conclusions tributaires de la qualité de l'analyse**

La grande majorité des collèges ont fait un bon travail d'investigation pour obtenir l'information pertinente aux questions à examiner lors de cette opération. Toutefois, la Commission a pu observer que l'analyse des données a souvent été incomplète. Cette étape du processus doit en effet susciter une réflexion en profondeur, de la part de toutes les personnes concernées, afin de mieux déceler les causes des problèmes relevés et d'y trouver des solutions appropriées. La faiblesse de l'analyse s'explique en partie par l'absence d'expertise ou par un leadership qui n'a pas été exercé comme cela aurait été souhaitable. La Commission recommande d'ailleurs aux collèges de développer et

maintenir une expertise en évaluation de programmes afin de fournir aux comités d'évaluation un encadrement adéquat. Il s'agit, en quelque sorte, de cumuler l'expertise et de la réinvestir lors d'une nouvelle évaluation de programme.

### **Une autoévaluation marquée par des retards importants**

Au départ, la Commission prévoyait que les collèges procéderaient à l'évaluation d'un programme au cours de l'année scolaire 1998-1999 et transmettraient leur rapport au 30 juin 1999. Pour diverses raisons, notamment l'absence d'un système d'information et les boycotts syndicaux, cette évaluation s'est étirée dans le temps et la Commission décidait, en février 2002, de dresser le bilan de l'opération à partir des rapports reçus au 31 décembre précédent.

Quelles que soient les raisons invoquées par les collèges pour expliquer leur retard, la Commission estime que, dans de tels cas, l'exercice perd une grande partie de sa pertinence et de son efficacité. En effet, plus le processus traîne en longueur, plus les risques se multiplient que des événements divers viennent rompre la continuité des travaux et faire perdre les fils conducteurs. C'est pourquoi la Commission recommande aux collèges de s'assurer que les évaluations soient réalisées dans des délais qui en garantissent la qualité.

### **Des collèges de plus en plus autonomes en évaluation de programmes**

Depuis une dizaine d'années, des progrès remarquables ont été accomplis en matière d'appropriation de l'évaluation dans les collèges. Cette première application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes a confirmé le potentiel de ces politiques en tant qu'outils favorisant la réalisation d'évaluations efficaces. Cela marque ainsi une étape importante dans la prise en charge par les collèges de leurs responsabilités à l'égard de la gestion des programmes. Certes, il reste encore des pas à franchir. Toutefois, à la suite de cet exercice, les collèges sont mieux instrumentés pour mener des évaluations de programmes d'une manière autonome.

Source : Normande Levesque  
Responsable des communications  
Téléphone : (418) 646-5812  
normande.levesque@ceec.gouv.qc.ca